



DECISION N° 031-MBPE/DGD/ DU 17 MARS 2023

PORTANT CREATION DU BUREAU DES DOUANES DE GOUEYA

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964, instituant un Code des Douanes ;
- Vu** le décret n° 2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017, portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu** le décret n° 2021-977 du 28 décembre 2021 portant nomination du Directeur Général des Douanes au grade d'Inspecteur Général des Douanes ;
- Vu** l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé, au sein de la Direction Régionale d'Odienné, le **Bureau des Douanes de GOUEYA**, rattaché à la Sous-Direction des Opérations de Dédouanement .

Article 2 : Placé sous l'autorité d'un Chef de Bureau, le Bureau des Douanes de GOUEYA est compétent pour la prise en charge et le dédouanement des marchandises à l'importation.

Article 3 : Le dédouanement des marchandises dans ce Bureau devra s'effectuer Conformément aux modalités en cours, à savoir :

- Evaluation des marchandises par les Services de la DARRV ;
- Levée d'une déclaration en détail au SYDAM World, couvrant les marchandises importées à l'exception des bagages accompagnés qui font l'objet de déclarations simplifiées éditées par le service ;
- Contrôle physique des cargaisons par les agents dudit Bureau.

Article 4 : Le Directeur Régional d'Odienné est chargé de l'application de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- IGD
- CGCI
- UGCI
- CCI-CI
- Toutes les Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL

